



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame JUILLARD-RANDRIAN

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 35
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Catherine MINAUX
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Céline TONOT	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Adrien GUENE

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Festival de musique golden Coast - Edition 2026 - Subvention à l'association l'Ekip**

Le festival de rap Golden Coast se tiendra les 28, 29 et 30 août au parc de la Combe à la Serpent, sur la commune de Corcelles-les-Monts. Événement festif et populaire, dont le nom évoque la Côte-d'Or, il accueillera, pour sa troisième édition, jusqu'à 70 000 personnes sur trois jours, sur le site des Hautes Plates, au sein du parc de la Combe à la Serpent. Ce festival s'installe progressivement comme un rendez-vous du genre en France, souvent comparé à un « Hellfest » du rap. Présenté pour la troisième fois au public, il constitue une plateforme consacrée au rap en France. La diversité de la scène rap y est représentée à travers une programmation variée. Des artistes du rap français, attendus pour cette 3e édition, auront l'occasion de découvrir ou de (re)découvrir Dijon.

Dijon métropole culturelle, innovante et attentive à sa jeunesse, accueille ce festival. Cet événement participe à la notoriété et à l'attractivité du territoire.

Le festival génère des retombées économiques : il contribue à la création d'emplois, avec 270 techniciens et techniciennes locaux mobilisés, et fait travailler les entreprises du territoire. Ainsi, 50 % du budget global des commandes et achats est réalisé auprès d'entreprises locales. Par ailleurs, 50 % des stands de restauration sont issus du territoire, représentant un chiffre d'affaires de 428 000 € pour les acteurs locaux. Le festival représente également 2 720 nuitées réparties entre 10 hôtels et 15 locations de type Airbnb, pour un budget hébergement de 120 000 €.

Au-delà des concerts, le Golden Coast repose sur un maillage territorial, avec 835 bénévoles mobilisés chaque jour, 45 partenaires locaux et la participation d'artistes du territoire. Il bénéficie également d'un soutien privé (sponsoring, mécénat et dotations) totalisant plus de 540 000 €. Des partenariats existent avec des structures sportives comme la JDA et le DFCO. La région Bourgogne-Franche-Comté sera partenaire cette année, ainsi que Vitagora, mais aussi ECM, ESAD, ESTP....

La communication autour de l'événement a généré 491 000 visiteurs sur le site internet, 45 000 utilisateurs de l'application mobile et plus de 1 000 retombées presse. Le plan de communication national représente un investissement de 1,4 million d'euros, pour l'organisateur, Dijon métropole est mentionnée sur chaque support de communication : web, réseaux sociaux, affichage...

Des navettes gratuites, des parkings, un camping au cœur du festival ...seront proposés et permettront au public de profiter pleinement de ce festival Golden Coast. Inscrit dans une démarche écoresponsable et respectueuse de la qualité et de la biodiversité du site, l'organisateur du Golden Coast s'engage à conclure une convention d'occupation du domaine public jusqu'en 2027, jointe au présent rapport, dans laquelle sont répertoriées toutes ses obligations en matière de préservation du parc.

De plus, afin de recevoir ces festivaliers dans de bonnes conditions : accueil, sécurité...ainsi que l'ensemble des structures scéniques des 3 scènes, mais aussi pour la mise à disposition des navettes de transport, la mise à disposition de bacs pour la gestion et le tri des déchets sur le site. Les dépenses engagées à ce titre par Dijon métropole sont présentées dans le tableau annexé au présent rapport.

L'organisation de cette manifestation repose sur un conventionnement jusqu'en 2027. Il convient donc de signer cette nouvelle convention avec l'association L'Ekip qui organise cette manifestation. La participation de Dijon métropole prendra la forme d'une subvention de 180 000 € à verser à l'association l'Ekip. Dijon métropole prendra en charge une partie de la logistique du Festival, notamment avec la mise à disposition des navettes de transport gratuites pour les festivaliers.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** une subvention d'un montant de 180 000 € à l'association l'EKIP pour l'organisation à Dijon, de l'édition 2026 du festival de rap Golden Coast ;
- **d'approuver** le projet de convention ci-joint, entre Dijon métropole, la ville de Dijon et l'association l'EKIP, en ce qu'elle accorde une subvention pour l'organisation de ce festival ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, toute modification de détail non susceptible de modifier son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **de préciser** que les crédits nécessaires seront ouverts au budget principal de Dijon Métropole au budget supplémentaire 2026, sous réserve de l'approbation de ce dernier par le conseil métropolitain de sa séance prévu le 25 juin 2026.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	